



DELUBAC PEA

Part P

Reporting au 31 janvier 2025

SFDR⁽¹⁾ Article 8

■ **ACTIF NET DU FONDS : 2,57 M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 125,71€**

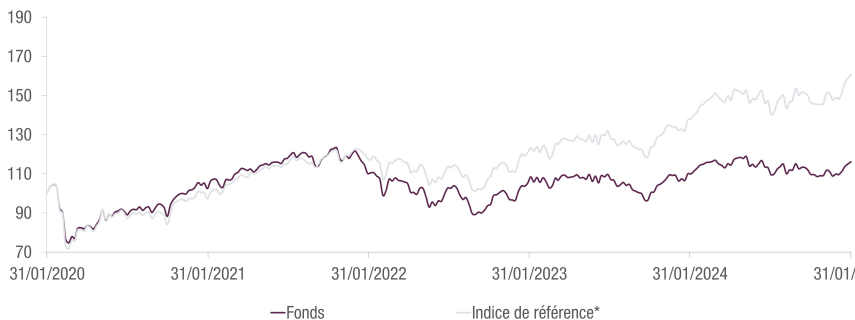
■ COMMENTAIRE DE GESTION

L'année s'achève avec un fort découplage de la croissance de part et d'autre de l'Atlantique. Côté américain, l'atterrissage attendu n'a pas eu lieu, avec une hausse du PIB proche de 2.5% en 2024, et des prévisions de la FED supérieures à 2% pour 2025 et 2026. De son côté, la zone Euro est empêtrée dans un marasme politique. En France, le nouveau gouvernement de M. Bayrou a fini par être formé après des tractations difficiles.

En Allemagne, Olaf Scholz a perdu un vote de confiance des députés, actant la fin de sa coalition et la tenue d'élections législatives anticipées en février 2025. Après une année atone en 2024, les prévisions de croissance de vraient s'inscrire toutefois en légère hausse pour les prochaines années, grâce principalement aux pays périphériques. Les marchés actions européens, malgré ce climat politique tendu, ont amorcé un rebond lors du mois de décembre (+1.91 % pour l'Eurostoxx 50), avec comme principaux contributeurs positifs les secteurs bancaires, technologiques et du luxe. Au cours du mois de décembre, dans ce contexte économique difficile, nous avons arbitré le marché français vers la zone nordique plus stable et plus sereine en souscrivant dans le fonds DNCA Norden Europe et nous avons pris une position sur deux fonds quantitatifs « intelligents » investissants, l'un sur l'Europe et l'autre sur les US selon un process bien particulier (AIS Venn Alpha Europe et AIS Venn Alpha US). Nous avons aussi initié une nouvelle ligne sur le fonds DNCA Value Europe décorrélié des autres.

Par ailleurs, nous avons cédé partiellement certains OPC dont la pondération devenait importante (Indépendance et Expansion, C quadrat Europe) et vendu DNCA Beyond Climate dont les résultats ne correspondaient pas à nos attentes.

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS



* Indice de référence :

- Jusqu'au 30/08/2013 : MSCI Europe (en €, hors dividendes)
- Jusqu'au 30/08/2013 : MSCI Europe (en €, dividendes réinvestis)
- Depuis le 01/01/2023 : Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis)

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	5,83%	5,79%	2,60%	5,55%	5,28%	16,04%	39,74%
Indice	8,10%	9,79%	9,26%	16,92%	36,43%	60,74%	104,20%
Ecart	-2,27%	-4,00%	-6,66%	-11,37%	-31,15%	-44,70%	-64,46%

Perf. calendaires	2025 (YTD)	2024	2023	2022	20210	20209	2019
Fonds	5,83%	0,48%	13,19%	-20,69%	18,22%	1,50%	19,88%
Indice	8,10%	11,01%	20,80%	-9,49%	25,13%	-3,32%	26,05%
Ecart	-2,27%	-10,53%	-7,60%	-11,20%	-6,91%	4,83%	-6,17%

Perf. annualisées				3 ans	5 ans	10 ans	Création
Fonds	-	-	-	1,73%	3,02%	3,40%	1,30%
Indice	-	-	-	10,91%	9,96%	7,40%	3,66%
Ecart	-	-	-	-9,18%	-6,94%	-4,00%	-2,36%

■ ÉQUIPE DE GESTION



Thomas RAFFY
Directeur de la gestion sous mandat



Patricia PATTEIN
Responsable de la multigestion

■ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds Delubac PEA a une stratégie d'allocation actions multi-gestionnaire. Le portefeuille est investi uniquement en parts ou actions d'OPC de droit français coordonnés ou non, et/ou de droit étranger coordonnés (trackers inclus), et sélectionnés de façon totalement discrétionnaire par le gérant dans le respect des règles d'éligibilité au PEA.

■ PROFIL DE RISQUE (SRRI)³

+ faible	Risque					+ élevé	
1	2	3	4	5	6	7	
+ faible	Rendement potentiel					+ élevé	

■ HORIZON DE PLACEMENT en année

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0010461723

Ticker Bloomberg : CORILGE FP

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Classification AMF : Actions des pays de l'UE

Date de création du fonds : 01/06/2007

Date de changement de stratégie : 01/06/2007

Indice de référence : Eurostoxx 50 (dividendes nets réinvestis)

Affectation des résultats : Capitalisation

Devise de référence : Euro

Pays de référence :

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Valorisation : Hebdomadaire

Centralisation : Vendredi - 12h00

Souscription initiale : 100€

Souscription ultérieure : 1 centième de part

Frais d'entrée : 3%

Frais de sortie : Néant

Commission de mouvement : Néant

Frais de gestion financière : 1,85% TTC

Commission de surperformance (lorsque la performance du fonds est positive) : 15% TTC maximum au-delà de la performance de l'indice MSCI Europe (dividendes réinvestis)



■ INDICATEURS DE RISQUE

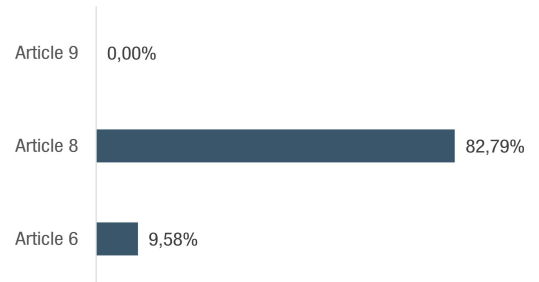
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	11,36%	14,42%	0,16	-2,15	-0,08	0,76	0,93	0,96	0,05
3 ans	15,15%	15,61%	-0,05	-1,89	-0,09	0,93	0,92	0,96	0,04
5 ans	17,46%	18,78%	0,11	-1,28	-0,07	0,90	0,93	0,96	0,05

■ PORTEFEUILLE

Répartition par zone géographique



Répartition par article SFDR



POIDS DE L'ACTIF NET

Actif	Pourcentage
Actions	92,37%
Actions Europe	88,32%
Actions USA	4,05%
Monétaire	0%
Liquidités	2,56%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Ventes
AXIOM LUX-AXIM ER BK EQ-NEER	CD FRANCE EXPERTISE
DNCA VALUE EUROPE-N EUR	UFF PRIVILEGE-M EUR ACC
ADS VENN ALPHA US	AIM LX-C-QUAD EUR MC ESG- B
I-SHARE EURO	

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS

5 + forts contributeurs à la hausse	Contribution
DAM-DEL PR PW-I	1,04%
AI L-CQE MCESG-B	0,98%
UFF PRIVILEGE -M	0,97%
ADS VENN	0,89%
ISH COR ERSTX50	0,61%
5 + forts contributeurs à la baisse	Contribution
-	-
-	-
-	-
-	-



■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 31 janvier 2025

⁽¹⁾ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

⁽²⁾ SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1^{er} janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - contact@delubac-am.fr - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

